



FÉDÉRATION  
PROFESSIONNELLE  
INDÉPENDANTE  
DE LA POLICE

## **SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE**

### **COMMUNIQUE**

Devant le nombre important d'appels, de courriers électroniques (depuis le mois de mai) et les relances régulières me demandant d'intervenir, de la part principalement de gardes champêtres, concernant le discours public du Lieutenant de Gendarmerie Cédric RENAUD à l'occasion de l'assemblée générale de la FNGC à la SALVETAT sur AGOUT (34) et dont le site internet personnel d'accès libre en a fait la publicité, le SIPM/FPIP, syndicat représentant l'ensemble des personnels de la police municipale que sont les gardes champêtres, les agents de la police municipale, les chefs de service et directeurs, transmettra un courrier à cet officier pour lui demander des précisions sur sa déclaration.

Cet officier en activité, s'étant présenté comme tel (avec sa fonction et son affectation), étant l'unique responsable de ses propos (à la tribune de la FNGC), en présence de représentants de l'Etat, d'élus, de gardes champêtres, de fonctionnaires territoriaux et de citoyens, il ne nous appartient pas d'en faire le moindre commentaire, ni la moindre interprétation.

Nous lui demanderons de nous préciser quels sont les syndicats de police municipale hostiles aux gardes champêtres ? Un courrier par lettre recommandé lui sera adressé.

En ce qui concerne le SIPM / FPIP nous resterons toujours fidèle à nos engagements en tentant de faire respecter les lois et règlements qui régissent la police municipale au sein de la fonction publique territoriale.

Depuis 12 ans nous nous battons pour la parité et la passerelle GC/APM, nous continuerons à le faire tous ensemble.

Merci à toutes et à tous de la confiance que vous avez manifesté une fois de plus au SIPM /FPIP et je vous remercie de votre vigilance.

Fidèle à notre devise : ensemble construisons l'avenir.

Marcel BIANCHI, conseiller technique national,  
Chargé du dossier « gardes champêtres », responsable du  
pôle rural auprès du Syndicat indépendant de la police  
municipale.